



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/ICEF/1996/P/L.15/Add.1  
8 juillet 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANÇAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE  
Conseil d'administration  
Troisième session ordinaire de 1996  
16-19 septembre 1996  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire\*

POUR SUITE À DONNER

RECOMMANDATION CONCERNANT LE PROGRAMMES DE PAYS\*\*

Togo

Additif

RÉSUMÉ

Le présent additif à la note de pays soumise au Conseil d'administration lors de sa première session ordinaire de 1996 contient la recommandation finale concernant le programme de pays pour l'approbation du Conseil.

Le présent document contient une recommandations concernant le financement du programme de pays du Togo dont le niveau annuel de planification est inférieur ou égal à un million de dollars. La Directrice générale recommande au Conseil d'administration d'approuver un montant de 5 millions dollars à prélever sur la masse commune des ressources, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 5 millions dollars à prélever sur les fonds supplémentaires, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, pour la période 1997 à 2001.

\* E/ICEF/1996/18.

\*\* La note de stratégie originale n'a indiqué que des chiffres indicatifs pour la coopération estimative au programme. Les chiffres indiqués dans le présent additif sont finals et tiennent compte des soldes non dépensées au titre de la coopération au programme à la fin de l'exercice 1995. Ces sont indiqués dans l'état récapitulatif des engagements recommandés en 1996 pour les programmes à financer par prélèvement sur la masse commune des ressources et par des fonds supplémentaires (E/ICEF/1996/P./L.43 et Add.2).

/...

Données de base (1994 sauf indication contraire)

Nombre d'enfants (millions, 0 à 15 ans)	1.9
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	132
TMI (pour 1 000 naissances vivantes)	83
Insuffisance pondérale (% modéré et % sévère) (1988)	24
TMM (pour 100 000 naissances vivantes) (1990)	640
Taux d'alphabétisation (% masculin/féminin) (1993)	67/37
Taux d'inscription à l'école primaire (% net masculin/féminin) (1993)	80/58
Taux d'inscription au 1er niveau atteignant le 5ème niveau (%) (1990)	70
Accès à l'eau potable (%) (1992)	63
Accès aux services de santé (%) (1985)	61
PNB par habitant	320 dollars des Etats-Unis

Enfants de 1 an ayant reçu une série complète  
de vaccins contre :

la tuberculose :	73 %
la diphtérie, la coqueluche et le tétanos :	71 %
la rougeole :	58 %
la poliomyélite :	71 %

Femmes enceintes vaccinées contre :

le tétanos :	72 %
--------------	------

## LA SITUATION DES ENFANTS ET DES FEMMES

1. Au Togo, le niveau de couverture de services sociaux de base est supérieur à celui de la plupart des pays de la région, même si la crise socio-politique aiguë et prolongée (1990-1994) a eu des répercussions sur de nombreux indicateurs économiques et sociaux. Le produit national brut par habitant est ainsi passé de 400 dollars des États-Unis en 1992 à 320 dollars en 1994. La majeure partie de la population se trouve en dessous du seuil de pauvreté, en particulier celles des régions septentrionales (Savanes 95 %, Kara 93 %). Cependant, on observe depuis 1995 une relance de la croissance accompagnée de la reprise de la coopération internationale, suspendue début 1993.

2. Les taux de mortalité infantiles (TMI) et infanto-juvéniles élevés sont dus principalement au paludisme, aux infections respiratoires aiguës (IRA), aux maladies diarrhéiques, aux maladies cibles du programme élargi de vaccination, aux carences nutritionnelles, au SIDA et à l'insuffisance pondérale à la naissance. La mortalité et la morbidité maternelle restent liées aux hémorragies, aux infections, aux troubles nutritionnels et métaboliques, aux maladies sexuellement transmissibles et au SIDA, au paludisme, aux carences nutritionnelles et à la dracunculose. Les principales causes en sont le manque d'information, l'accessibilité insuffisante à des soins de qualité et l'insuffisance d'éducation de base particulièrement prononcée chez les femmes.

3. L'accès insuffisant à l'eau potable, en particulier en milieu rural, contribue à la très grande fréquence des maladies diarrhéiques et des parasitoses ainsi qu'à la charge de travail excessive des femmes. L'utilisation inadéquate de l'eau limite aussi les bénéfices potentiels pour la santé. En

1992, moins de 3 % des zones rurales auraient disposé de système adéquat de gestion des excréta. La nécessité en est faiblement ressentie en raison de l'absence de stratégie de communication et d'éducation pour la santé à même de changer les comportements néfastes.

4. Les statistiques du Ministère de l'Éducation montrent que le taux net de scolarisation, passé de 76 % en 1990 à 61 % en 1994, est caractérisé par une forte disparité régionale et de sexe. Le taux d'achèvement est faible, et celui de redoublement un des plus élevés de la sous-région. Ils s'expliquent par la médiocre qualité de l'enseignement.

5. La faible capacité de gouvernance de l'Etat, le manque d'implication des communautés (décentralisation non effective) et les croyances socio-culturelles discriminatoires à l'encontre des femmes constituent les causes structurelles essentielles des problèmes prioritaires ci-dessus énoncés. Les politiques sectorielles du Gouvernement sont en accord avec la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et les objectifs du Sommet mondial pour l'enfance. Toutefois, les efforts déployés pour la mise en oeuvre et le suivi des objectifs de la mi-décennie ne sont pas toujours à la mesure des besoins.

#### COOPÉRATION AU PROGRAMME, 1994-1996

6. Suite à l'établissement d'un bureau de pays et à la situation politique dégradée, le programme de coopération initialement prévu pour la période 1990-1994 a été suivi par un programme de courte durée pour la période 1994-1996. Ce dernier avait pour but de contribuer à réduire le TMI de 90 à 70 pour 1 000 naissances vivantes. Ce but ambitieux sur un intervalle aussi court est difficile à évaluer.

7. Le programme de santé/nutrition visait à réduire des taux de mortalités spécifiques (rougeole, tétanos néonatal, maladies diarrhéiques et nutritionnelles). Des résultats positifs ont été enregistrés dans la couverture vaccinale, l'accès aux médicaments essentiels génériques (la couverture de l'Initiative de Bamako est passée de 26 % en 1992 à 90 % en 1995), la provision des sels de réhydratation orale (SRO) et la supplémentation en fer et acide folique.

8. Le programme d'hydraulique/assainissement/draconculose (ver de Guinée) visait à réduire les taux de morbidité dus à la draconculose et aux maladies diarrhéiques, grâce à l'amélioration des conditions d'hygiène. Il a connu des succès dans la réduction des cas de draconculose grâce à la disponibilité des filtres à eau et de l'information. Par contre, l'accès à l'approvisionnement en eau potable (AEP) et à l'assainissement a été très faible, en raison du manque d'efficacité des stratégies et du développement tardif d'une approche intégrée et adaptée aux besoins des communautés.

9. Le programme de renforcement des capacités communautaires (RCC) visait l'habilitation des communautés et des femmes, en leur garantissant une meilleure connaissance et une plus grande maîtrise des décisions concernant leur santé et celle de leurs enfants. Il a facilité la mise en oeuvre d'une stratégie de planification villageoise appuyée par les services techniques locaux et les organisations non gouvernementales (ONG). Cette stratégie est venue renforcer les initiatives sectorielles antérieures qui comportaient une possibilité limitée de prise de décision et étaient largement orientées vers la gestion financière.



	1997	1998	1999	2000	2001	Total
<u>Fonds supplémentaires</u>						
Santé/eau	350	400	480	490	560	2 280
Education de base des filles	170	200	290	320	390	1 370
Renforcement des capacités communautaires	150	182	205	267	300	1 104
Suivi de la situation des enfants et des femmes	10	34	34	68	100	246
Total partiel	<u>680</u>	<u>816</u>	<u>1 009</u>	<u>1 145</u>	<u>1 350</u>	<u>5 000</u>
Total	<u>1 680</u>	<u>1 816</u>	<u>2 009</u>	<u>2 145</u>	<u>2 350</u>	<u>10 000</u>

14. Le Gouvernement et l'UNICEF ont organisé une réunion de stratégie, des ateliers de planification et une réunion de revue préliminaire de la documentation définissant le prochain programme. Les institutions gouvernementales des niveaux central et régional et les ONG ont participé activement à ce processus. Les principaux bailleurs de fonds du Togo, les représentants des pays membres du Conseil d'administration y ont été associés, soit en participant à ces différentes rencontres, soit au travers de présentations et discussions individuelles.

But et stratégie du programme

15. Le programme s'inscrit tout à la fois dans le cadre dessiné par le Sommet mondial pour l'enfance, la Convention relative aux droits de l'enfant et le Programme national de lutte contre la pauvreté. Il a pour but d'améliorer la survie, le développement et l'équité entre les sexes au bénéfice des femmes et des enfants les plus démunis du Togo, et en particulier des régions Savanes, Kara, Maritime.

16. Il comprend les programmes sectoriels suivants : santé/eau; éducation de base des filles (EDBF); RCC; et suivi de la situation des femmes et des enfants. Ils seront concentrés dans les régions les plus touchées par la pauvreté où l'UNICEF a déjà accumulé une expérience de coopération. Le titre du programme suivi de la situation, initialement intitulé "mobilisation" dans la note de pays, a été modifié pour mieux refléter de son contenu réel. Le programme de santé/eau couvrira les 17 préfectures des régions couvertes, tandis que les programmes RCC et EDBF en couvriront 8 choisies selon le taux de disparité dans la scolarisation des garçons et des filles (nombre de filles scolarisées inférieur ou égal à 500 pour 1 000 garçons). Le programme de santé/eau couvrira 80 % (2 050) des villages de l'ensemble des préfectures. Le programme RCC couvrira 50 % des villages (environ 500) des 8 préfectures et le programme EDBF 30 % des villages (300) des 8 préfectures. Le RCC prendra en compte l'ensemble des villages EDBF. La masse commune des ressources permettra de couvrir environ 40 % des villages prévus, la progression géographique étant assujettie à la mobilisation des fonds supplémentaires.

17. Le programme sera orienté selon 4 axes stratégiques principaux :

a) L'habilitation des communautés sera promue au travers d'une démarche générale participative d'identification et d'analyse des problèmes, de recherche de solutions et de leur planification, de gestion, suivi et évaluation par les villageois. Elle sera sous-tendue par des stratégies de communication et d'éducation relatives à la santé, l'hygiène et la nutrition, l'environnement et les attitudes discriminatoires à l'encontre des femmes, combinant l'utilisation des média comme appui à la communication interpersonnelles. Elle s'accompagnera enfin de formations techniques dans les domaines requis;

b) L'appui aux prestations des services destinés à agir sur les principales maladies évitables responsables de la mortalité et morbidité des enfants de moins de 5 ans et des femmes enceintes et sur l'insuffisance d'éducation de base pour les filles;

c) Le renforcement des capacités nationales en matière de planification et de suivi, de développement participatif, de supervision et de prise en compte des disparités de sexe visera tant le personnel des services techniques que des ONG, afin de garantir la mise en oeuvre des démarches participatives et l'amélioration de la qualité des services délivrés. Le renforcement concernera également le secteur privé non formel pour l'exécution des infrastructures d'assainissement;

d) Le partenariat avec les autres assistances extérieures afin de garantir une offre de services en adéquate à la demande créée par l'habilitation des communautés dans les 3 régions appuyées par l'UNICEF. Il permettra, en outre, l'harmonisation des approches et la promotion des services à étendre dans les autres régions en vue d'un développement équitable à l'échelle nationale.

18. Les programmes EDBF et RCC constitueront le cadre de mise au point des méthodes à même de changer durablement les comportements. Ils provoqueront ainsi l'amélioration des conditions de vie des enfants et des femmes dans les localités d'intervention, tout en servant de modèle pour influencer les politiques nationales. Il y sera établi les mécanismes de suivi et d'évaluation permettant d'utiliser ultérieurement les principaux résultats sur une plus grande échelle.

#### Santé/eau

19. Dans les régions concernées ce programme a pour objectifs de : a) réduire de 30 % les mortalités spécifiques infanto-juvéniles liées à la rougeole, à la diarrhée et au paludisme; b) réduire de 40 % les morbidités spécifiques liées à la rougeole, à la diphtérie et à la coqueluche; c) contribuer à l'éradication de la poliomyélite et à l'élimination du tétanos néonatal; d) contribuer à l'élimination des troubles liés à la carence en vitamine A et à la carence en iode; e) réduire de 6 à 4 le nombre d'épisodes de diarrhées par enfant par an et de façon significative la gravité du paludisme et des IRA chez les enfants de moins de 5 ans; f) réduire de 30 % les taux de mortalités maternelles hospitalières; et g) contribuer à l'éradication de la dracunculose au Togo. Il comprend 3 projets : services de santé périphériques; AEP/assainissement; et éducation pour la santé, l'hygiène et la nutrition.

20. Le projet de services de santé périphériques a pour objectif d'améliorer l'efficacité et la permanence du paquet minimum de prestations de service afférentes à la maternité à moindre risque, à la survie et à la croissance de l'enfant pour 80 % des femmes et des enfants des régions sélectionnées. Les activités principales sont : a) la gestion communautaire du recouvrement des coûts assurant une partie du fonctionnement des dispensaires et permettant de consolider la stratégie avancée; b) le développement du suivi et de la surveillance communautaires intégrés; c) la fourniture partielle de SRO et de vaccins; d) la fourniture des équipements et médicaments permettant l'amélioration de la couverture des services de santé (en particulier maternelle) du niveau préfectoral de référence, en y développant un modèle de type Initiative de Bamako; et e) formation en planification décentralisée, gestion et supervision de l'équipe préfectorale de santé.

21. Le projet d'AEP/assainissement a pour objectif de : a) assurer et maintenir l'accès à l'AEP à 10 % de la population de la région Maritime pour atteindre 80 % en complémentarité avec la Caisse française de développement; b) assurer l'accès à des moyens adéquats de gestion des excréta et des ordures ménagères aux populations rurales de 500 villages (prioritairement RCC). Il

inclut les activités suivantes : a) la planification communautaire basée sur la démarche de résolution participative des problèmes d'hygiène, d'AEP et d'assainissement dans les 9 préfectures non couvertes par le programme RCC; b) la réhabilitation, la réalisation et l'aménagement de points d'eau; c) la vulgarisation des latrines familiales améliorées; d) la formation de maçons et l'appui matériel pour la fabrication de dalles (latrines); et e) l'organisation communautaire et l'appui matériel pour la gestion des ordures ménagères et des eaux usées.

22. Le projet d'éducation pour la santé, l'hygiène et la nutrition a pour objectif de promouvoir dans 80 % des villages des 3, plus particulièrement auprès des femmes et des enfants, des comportements favorables à la santé, à la nutrition et à l'hygiène. Les activités seront principalement : a) l'organisation d'études des connaissances, attitudes et pratiques; b) la définition des messages et l'élaboration des supports audio pour les média et visuels pour la communication interpersonnelle axée sur un nombre limité de comportements à risques; c) la formation du personnel de santé et des agents de santé communautaires en technique de communication.

23. Le partenariat sera développé pour garantir l'harmonisation des approches et assurer la complémentarité en particulier avec les programmes régionaux de soins de santé primaires soutenus par les Coopérations française et allemande (Régions des Plateaux et Centrale), l'ONG Iles de Paix (région des Savanes), et le secteur privé confessionnel à travers tout le pays. Par ailleurs, ce partenariat s'étendra au programme santé/population soutenu par la Banque mondiale; ainsi que les activités d'assistance technique de l'Organisation mondiale de la santé et du Fonds des Nations Unies pour la population et les crédits de l'Union Européenne en faveur de l'approvisionnement en vaccins. Finalement, les programmes régionaux d'AEP appuyés par l'Union Européenne (régions Savanes et Kara), la Coopération française (région Maritime) et la Coopération allemande (région des plateaux) feront aussi l'objet de ce partenariat.

#### Education de base des filles

24. L'objectif du programme est d'assurer la scolarisation de 80 % des filles de 6-15 ans dans environ 300 villages de 8 préfectures des régions des Savanes (ensemble), Kara (Dankpen, Kéran) et Maritime (Vo et Lacs). Le programme comprend 2 projets : scolarisation des filles; et éducation parentale. Les activités clés du projet scolarisation des filles incluent : a) la sélection des villages prioritaires; b) la planification communautaire des activités et la sélection des agents de promotion sociale et des animateurs d'ONG; c) la mise en place de garderies pour les enfants de 2 à 5 ans et de cantines scolaires; d) l'élaboration des contenus de formations et la formation des enseignants; et f) l'incitation matérielle et financière à la scolarisation des filles. Le projet éducation parentale mettra à la disposition des parents l'information et les outils de réflexion et d'action favorisant la scolarisation, le maintien et la réussite des filles à l'école. Les activités clés incluent l'organisation de réunions-débats, la mise en place d'un mouvement de volontaires pour la promotion de l'éducation des filles, la revitalisation et la formation des comités de parents d'élèves, et l'alphabétisation. Le programme complète le programme d'appui pour la gestion de l'éducation de la Banque mondiale, le projet d'éducation de la Coopération française et les projets d'éducation appuyés par différentes ONG.

#### Renforcement des capacités communautaires

25. Ce programme a pour objectif de renforcer la maîtrise de la survie et du développement des enfants et des femmes par les communautés, en particulier les femmes, dans 50 % des villages des 8 préfectures. Il comprend 2 projets : micro-planification; et appui aux services en faveur des femmes.

26. Le projet de micro-planification a pour objectif d'améliorer les capacités de planification, gestion et suivi dans 50 % des communautés villageoises des préfectures retenues, en garantissant une participation équitable des femmes à ce processus. La démarche de résolution participative des problèmes sera appliquée de façon exhaustive et intégrée dans le cadre de ce projet. Il appuiera l'analyse des problèmes ressentis dans tous les domaines prioritaires de développement. Les principales activités sont : a) la formation des agents d'animation des services techniques et des ONG à l'approche participative de planification et suivi; b) l'appui méthodologique et logistique à la mise en oeuvre de la planification et au suivi villageois; c) la formation en gestion des comités villageois de développement; d) l'organisation de revues et évaluation villageoises des activités planifiées; et e) la formation des responsables régionaux et préfectoraux en "question de genre".

27. Le projet d'appui aux services en faveur des familles a pour objectif d'accroître l'accès à 80 % des femmes aux services spécifiques qu'elles auront prioritairement identifiés dans les villages ayant élaboré un plan d'action villageois, et garantir leur implication à la gestion. Il inclut les activités suivantes, modulable selon les problèmes identifiés dans chaque village : a) construction de foyers améliorés; b) reboisement; c) fourniture de moulins à grain; d) activités génératrices de revenus; d) formation en gestion des groupements féminins; et e) mise en place de garderies d'enfants dans les villages non couverts par le programme EDBF.

28. Les solutions aux problèmes prioritaires affectant les enfants et les femmes, identifiés lors de la micro-planification intégrée, pourront ainsi être apportées au travers du programme RCC lui-même, les programmes sectoriels et par le développement d'un partenariat avec d'autres coopérations/projets pour permettre l'accès à des services non couverts par ce programme de coopération. C'est en particulier ainsi que pourra être mise en oeuvre une stratégie d'amélioration de la nutrition au sein des communautés (disponibilité alimentaire).

29. La complémentarité sera recherchée en particulier avec les projets d'appui à la décentralisation et aux initiatives de base assistés par le Programme des Nations Unies pour le développement, la Coopération française, la Banque Mondiale et l'Union Européenne, et les projets du Fonds d'équipement des Nations Unies et du Fonds international pour le développement agricole (région Savanes).

#### Suivi de la situation des enfants et des femmes

30. L'objectif du programme est de renforcer les capacités des services techniques et des instituts d'études et de recherche en matière de suivi aux niveaux régional et central. Le programme mettra l'accent sur le traitement et l'analyse coordonnés des données relatives aux enfants et aux femmes selon un modèle harmonisé. Le programme comprend 2 projets : analyse continue de la situation des enfants et des femmes; et diffusion des informations relatives à la situation des enfants et des femmes. Les activités clés comprennent la mise en place d'un programme commun d'exploitation des données, la formation des gestionnaires de banques de données, la production d'un bulletin d'analyse des informations sur la situation des enfants et des femmes et la dissémination auprès des décideurs, des élus et de la société civile.

#### Gestion du programme

31. La coordination et le suivi du programme seront assurés dans le cadre d'un Comité inter-ministériel composé des coordinateurs de chaque ministère et des représentants des ONG impliquées, présidé par le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire. L'UNICEF apportera un appui technique et matériel au travers de son équipe de programme appuyée par son personnel d'appui opérationnel.



### Suivi et évaluation

32. Le suivi et l'évaluation sont conçus comme des outils de gestion du programme de coopération et de planification et pilotage de la situation des enfants et des femmes, en fournissant les données d'analyse régulière au plan national. Ce dernier niveau fait l'objet d'un programme à part entière (suivi de la situation) et requiert une contribution de l'ensemble des partenaires au développement du Togo. Le programme de pays fera l'objet de revues annuelles et à mi-parcours, avec les responsables gouvernementaux et la participation de tous les partenaires. Un plan intégré de suivi, d'évaluation, d'études et de recherches est défini pour l'ensemble du programme.

### Stratégie de mobilisation de fonds

33. Afin de satisfaire les besoins en ressources supplémentaires, une stratégie de financement va être élaborée reposant sur un important effort d'information en collaboration avec les décideurs au plus haut niveau. Cette stratégie aura plusieurs composantes : a) présentation des requêtes pour des programmes spécifiques auprès des donateurs externes (Gouvernements, Comités nationaux pour l'UNICEF, etc.); b) collaboration avec les institutions multilatérales telles que l'Union Européenne et la Banque Mondiale; c) collecte de fonds à l'échelon local; et d) vente de produits UNICEF liée à l'organisation de manifestations spéciales.

Tableau

LIENS ENTRE LE BUDGET-PROGRAMME, LES EFFECTIFS ET LES DÉPENSES DE PERSONNEL

PAYS : TOGO  
 PROGRAMME : 1997-2001

Section et domaines de programme et source de financement	BUDGET-PROGRAMME (En milliers de dollars É.-U.)				POSTES*								DÉPENSES DE PERSONNEL <sup>b</sup> (En milliers de dollars É.-U.)			
	MC	FSD	NFS	Total	D2/L7	D1/L6	P/L5	P/L4	P/L3	P/L2	Adm.		Serv. gén.	Total	Personnel	
											inter.	nat.			Adm. inter.	local
<b>MASSE COMMUNE DES RESSOURCES</b>																
Santé/eau	1 963			1 963	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0,0	193,7
Renforcement des capacités communautaires	1 210			1 210	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	105,0	441,4
Éducation de base des filles	929			929	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0,0	74,8	
Suivi de la situation des enfants et des femmes	458			458	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	
Appui au programme	440			440	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0,0	223,3	
<b>Total, MC</b>	<b>5 000</b>			<b>5 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>105,0</b>	<b>933,2</b>	
<b>FONDS SUPPLÉMENTAIRES</b>																
Santé/eau		0	2 280	2 280	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0,0	120,7	
Renforcement des capacités communautaires		0	1 104	1 104	0	0	0	0	0	0	0	0	0	350,0	700,0	
Éducation de base des filles		0	1 370	1 370	0	0	0	1	0	0	1	0	1	769,1	828,0	
Suivi de la situation des enfants et des femmes		0	246	246	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	
Appui au programme		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	
<b>Total, FS</b>		<b>0</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1 119,1</b>	<b>529,6</b>	
<b>Total, MC et FS</b>	<b>5 000</b>	<b>0</b>	<b>5 000</b>	<b>10 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>1 224,1</b>	<b>1 462,8</b>	

BUDGET D'ADMINISTRATION ET D'APPUI AU PROGRAMME	Frais de fonctionnement		Effectifs	
		1 214,3		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (MC + FS + ADM)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>5</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>13</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>23</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>		